

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 8 septembre 2016 à 17h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard et Paul André Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente : madame Johanne Hébert, directrice générale.

Est absent : le conseiller Howard Welburn – absence motivée.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

16-09-08-4184

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 8 septembre 2016 à 17 h 10.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du jeudi 8 septembre 2016, à 17h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de madame Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Autorisation – Octroi du contrat à Englobe pour travaux complémentaires à la demande d'impraticabilité technique – Sols contaminés au 142, Route 202;
- E) Période de questions;

Levée de la séance

Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

16-09-08-4185

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

16-09-08-4186

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 8 septembre 2016 à 17h00 tel que présenté.

Adopté

Autorisation – Octroi du contrat à Englobe pour les travaux complémentaires à la demande d'impraticabilité technique de réhabilitation au site de l'usine située au 142, Route 202

Considérant que le 21 septembre 2015, la Ville a présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MDDELCC) une demande d'approbation du maintien de sols contaminés résiduels sur le site de l'ancienne usine de textile située au 142, Route 202, en raison d'une impraticabilité technique de réhabilitation;

Considérant que suivant l'analyse de notre demande par le Groupe technique d'évaluation, le MDDELCC requiert un complément d'informations nécessitant, entre autres des travaux de forage supplémentaires;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de forage, d'aménagement de puits d'observation et la rédaction des réponses aux questions des spécialistes du MDDELCC;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de suivi de la qualité de l'eau souterraine dès cet automne, consistant en l'échantillonnage de l'eau dans un puits d'observation aménagé dans le secteur où la contamination résiduelle a été laissée en place sous le bâtiment ;

16-09-08-4187

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil autorise un contrat d'un maximum de 24 999 \$ taxes incluses en rapport aux travaux à être réalisés par la firme Englobe dans le dossier de demande d'approbation du maintien de sols contaminés résiduels sur le site de l'ancienne usine de textile située au 142, Route 202, en raison d'une impraticabilité technique de réhabilitation;

Que la dépense soit financée à même le surplus non affecté découlant de la vente de l'immeuble du 72, Dalhousie.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

16-09-08-4188

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 17 h 25.

Adopté

André Brunette, maire

Johanne Hébert, greffière de séance